

RÉVISION DU PLU DE VÉTRAZ-MONTHOUX

POURQUOI RÉVISER LE PLU

Par délibération du 14 novembre 2022, le Conseil Municipal a prescrit la révision du PLU, et défini les objectifs de cette révision et les modalités de concertation avec la population.

Il s'agit désormais de doter la commune d'un document de planification adapté au contexte et aux diverses évolutions constatées ces dernières années en termes de sensibilités et de besoins propres au territoire : offre en équipements, préservation de l'identité du territoire, gestion optimisée des déplacements, développement de l'emploi pour assurer la vitalité du territoire, offre en logements répondant aux différents besoins, protection de l'agriculture, projet paysager ... À travers ce document précisant la vocation et l'usage des sols, c'est une politique cohérente d'aménagement et de développement du territoire qui va être poursuivie, en adaptant les stratégies d'aménagement avec l'évolution socio-économique et démographique et avec l'évolution de la législation.

Ce n'est pas un document isolé. Il doit

répondre au cadre législatif et être compatible avec les documents de planification supérieure tels que le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT), le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) et le Programme Local de l'Habitat (PLH) établis par Annemasse Agglo.

Le PLU doit être adapté aux enjeux actuels, aux contraintes du territoire et répondre aux objectifs politiques de la collectivité :

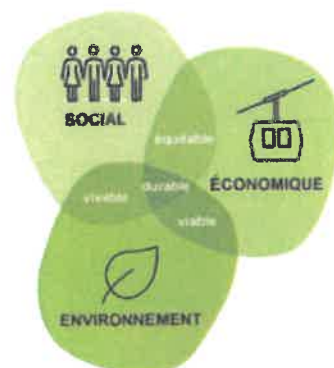
- ▶ Maîtriser la pression immobilière et le rythme de production de logements
- ▶ Répondre aux besoins en logements pour accueillir les populations nouvelles et encourager le parcours résidentiel sur le territoire.
- ▶ Dynamiser le centre-bourg
- ▶ Valoriser et poursuivre la structuration urbaine dans un souci de limiter la consommation d'espace, de maintenir les terres agricoles et d'affirmer le rôle des polarités.
- ▶ Intégrer la question économique
- ▶ Entrer en transition écologique et énergétique

▶ Valoriser le patrimoine et le paysage vétrazien

▶ Prendre en compte les enjeux de biodiversité et d'environnement

Le PLU est un document de synthèse entre l'urbanisme de projet qui traduit une volonté politique pour l'aménagement du territoire et l'urbanisme réglementaire, qui encadre l'acte de construire

Le PLU s'appuie de la notion de développement durable qui traduit la convergence de trois préoccupations :



Exprimez-vous !

LA DÉMARCHÉ

La révision d'un PLU se déroule en une phase d'étude, qui fait l'objet de concertation avec la population (voir modalités ci-contre) et les structures institutionnelles, suivie d'une phase administrative de consultation officielle des personnes publiques. Enfin, une enquête publique est organisée avant d'envisager l'approbation du PLU et sa mise en application.

Aujourd'hui, une étape importante est en cours. Il s'agit du **diagnostic territorial** qui met en lumière un constat de notre territoire et les enjeux d'aménagement qui en résultent. La révision du PLU représente un « chantier » important pour les mois qui viennent. Elle nécessitera de mettre en place une méthodologie de travail rigoureuse, en plusieurs étapes, avant sa formalisation en un document opposable aux tiers, qui viendra remplacer le PLU en vigueur.

LA CONCERTATION

Pour vous exprimer et recueillir le fruit de vos réflexions sur notre territoire, la commune a mis en œuvre les modalités suivantes :



Informations dans le bulletin municipal



Informations sur le site internet



Mise à disposition de documents de synthèse de l'étude



Mise à disposition d'un registre en Mairie pour recueillir les observations



Organisation de réunions publiques



Possibilité d'écrire au maire :
Mairie, 1 place de la Mairie 74100 Vétraz-Monthoux
accueil.urbanisme@vetraz-monthoux.fr

Le public sera informé de la tenue des réunions publiques et d'autres modalités de concertation complémentaires par les voies de communication habituelles : bulletin municipal, site internet de la commune et panneaux lumineux.